

# CORRESPONDANTS DÉFENSE

Sujets pour lesquels le(s) correspondant(s) défense peut s'investir au sein de la commune :

## 1. Développement du réseau des correspondants défense

Vous souhaitez :

- 1.1 Prendre contact avec les autorités locales  
(pour les correspondants nouvellement désignés)
- 1.2 Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes
- 1.3 Développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

## 2. Connaissance et actualité de la défense

Vous voulez :

- 2.1 Informer sur les opérations conduites par les forces armées
- 2.2 Organiser une conférence sur la défense
- 2.3 Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes
- 2.4 Informer un établissement scolaire sur la procédure de demande et d'attribution de subventions

## 3. Parcours de citoyenneté

Vous avez besoin de :

- 3.1 Diffuser les informations relatives au recensement
- 3.2 Participer à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- 3.3 Informer sur le plan « Défense 2<sup>e</sup> Chance »
- 3.4 Informer sur les métiers de la défense
- 3.5 Organiser une rencontre avec des réservistes

## 4. Devoir de mémoire

Vous voulez :

- 4.1 Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire
- 4.2 Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative
- 4.3 Organiser une visite sur un lieu de mémoire
- 4.4 Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire
- 4.5 Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts
- 4.6 Sensibiliser les jeunes générations à l'action du Bleu et de France

**Après lecture de ce guide pratique (original comptant 24 pages), voici les points les plus importants :**

### Développement du réseau des correspondants défense

#### **Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes**

##### Le projet

Pour connaître les activités des autres correspondants défense de votre département, créez un répertoire mis à jour aussi régulièrement que possible. Le but est de créer un petit réseau qui soit en mesure de prendre des initiatives avec les communes proches. Ce dispositif vient renforcer l'action du délégué militaire départemental. Il vous permettra également de conduire des projets en commun.

##### La synthèse des étapes

- Mettez-vous en relation avec les communes voisines.
- Prenez contact avec vos homologues, par téléphone ou par courrier.
- Créez un répertoire.
- Mettez en place une formation pour l'utilisation d'Internet.
- Constituez un réseau électronique de plus en plus large entre correspondants défense.
- Proposez de nouveaux projets associant plusieurs communes.
- Publiez les informations dans les bulletins communaux.

##### Les étapes

###### 1. Prendre contact

- Constituez votre réseau : prenez contact avec les mairies des vingt communes les plus proches.
- Obtenez les coordonnées téléphoniques et postales de leurs correspondants défense.
- Envoyez un courrier à vos homologues pour expliquer votre démarche.

###### 2. Préparer

- Utilisez l'outil informatique : proposez une formation sur l'utilisation d'Internet pour les correspondants défense qui ne le maîtrisent pas et qui n'ont pas d'adresse électronique.

## 2/ Connaissance et actualité de la défense

**Informez sur les opérations conduites par les forces armées :**

## 3/ Parcours de citoyenneté :

**3-1/ Diffuser les informations relatives au recensement :**

**3-2/ Participer à une JDC (Journée Défense et Citoyenneté) :**

**3-3/ Informer sur le plan « Défense 2<sup>e</sup> chance » :**

**3-4/ Informer sur les métiers de la défense :**

- Sollicitez l'aide d'un membre du conseil municipal ou d'un habitant de la commune pour acquérir les bases.

### 3. Contribuer

- Créez un répertoire.
- Échangez vos informations avec les autres correspondants défense.
- Consultez les informations mises en ligne sur le site du ministère des Armées, des autres mairies, de la préfecture, d'autres ministères (éducation nationale) ou des sites institutionnels (portail de l'Union européenne, site de la Documentation française, etc.).
- Créez une rubrique « Correspondants défense » sur le site Internet de la mairie (si la mairie a un site Internet) pour présenter les missions, les actions, les rendez-vous.

### 4. Enrichir

- Entretenez et mettez à jour le réseau régulièrement.
- Votre action permettra de mieux connaître les communes voisines et leur fonctionnement.

### 5. Informer

- Utilisez le bulletin municipal, pour faire circuler l'information et pour faire connaître le rôle et les actions des correspondants défense.
- Créez une rubrique « Correspondants défense » sur le site Internet de la mairie (si la mairie a un site Internet) pour présenter les missions, les actions, les rendez-vous.

## Le projet

Grâce aux médias, les citoyens sont informés des événements, parfois tragiques, qui ont lieu à l'étranger sur les théâtres d'opération extérieure. Si un site militaire se trouve à proximité de leur commune et que certains jeunes militaires sont engagés en opération extérieure, les habitants sont particulièrement attentifs à ces opérations. Vous souhaitez que vos concitoyens soient tenus informés facilement et régulièrement.

### La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez le site Internet de la défense [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal.
- Mettez en place un espace d'information « défense » à la mairie.
- Partagez votre expérience avec les correspondants défense des communes voisines.
- Créez une rubrique « défense et société » dans le journal municipal.
- Encouragez une publication régulière d'articles dans le bulletin municipal.

### Les étapes

#### 1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir toutes les informations au sujet de la présence militaire française sur les théâtres d'opération extérieure. Dès la page d'accueil, vous trouverez la carte des forces françaises dans le monde.

## 3-5/ Organiser une rencontre avec des réservistes :

## 4/ Devoir de mémoire :

### 4-1/ Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire :

### 4-2/ Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative :

#### 2. Préparer

- Proposez votre projet à l'équipe municipale. De cette façon, elle sera informée des activités liées à la défense et à la citoyenneté dans la commune, et les décisions pourront se prendre en commun.
- Créez un espace « défense et société » sur les panneaux d'information de la mairie.
- Consultez les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.

#### 3. Contribuer

- Votre action facilitera la prise de conscience par les citoyens du rôle des forces françaises en opération extérieure. Vous permettez ainsi aux habitants de votre commune d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation de la défense.
- Votre action peut également permettre aux autres membres du conseil municipal d'avoir une meilleure compréhension des sujets relatifs à la défense qui sont évoqués dans les médias nationaux (télévision, presse écrite, etc.).

#### 4. Enrichir

- Faites part de vos initiatives aux correspondants des autres communes lors des réunions d'information avec les autorités militaires du département.
- Proposez une aide à la mise en place d'un dispositif d'information dans les communes avoisinantes.

#### 5. Informer

- Publiez un article sur les militaires engagés en opération et sur leur mission dans le bulletin municipal.
- Sensibilisez la presse locale au sujet.
- Proposez une information régulière sur la défense, sur les panneaux d'affichage ou sur le site Internet de la mairie.

## Le projet

Vous voulez vous assurer que vos concitoyens sont bien informés sur l'obligation de recensement. Première mission de la commune dans le domaine de la défense, le recensement permet aux jeunes, filles et garçons, d'être convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il est également indispensable pour se présenter à l'examen du permis de conduire ou du baccalauréat.

## La synthèse des étapes

- Appelez la préfecture et prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Bénéficiez du soutien du bureau du service national, dont les antennes sont situées sur tout le territoire.
- Réalisez des entretiens avec les personnes proches des jeunes au quotidien.
- Faites circuler l'information sur le recensement (affiches, Internet, courriers, etc.).
- Publiez un article sur le recensement et sur la JDC dans le bulletin municipal.

## Les étapes

### 1. Prendre contact

- Contactez la préfecture, qui pourra vous orienter rapidement vers la Délégation militaire départementale.
- Renseignez-vous auprès du bureau du service national le plus proche pour obtenir les informations relatives au recensement.
- Mettez-vous en relation avec toutes les personnes de la commune qui travaillent avec les jeunes (personnels des établissements scolaires, membres des associations sportives, etc.) pour les sensibiliser à cette question.

### 2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées : le Secrétariat général pour l'administration (SGA) délivre toutes les informations utiles.
- Mettez en commun les informations recueillies pour constituer un dossier sur le parcours de citoyenneté (enseignement de défense, recensement et Journée Défense et Citoyenneté).
- Consultez l'équipe municipale pour mettre en place une campagne d'information sur le recensement.

### 3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune.
- Disposez des affiches sur le recensement (hall de l'hôtel de ville, panneaux d'affichage des établissements scolaires, etc.).
- Informez les autres membres du conseil municipal sur la possibilité de consulter en mairie la documentation sur le recensement et le parcours de citoyenneté.

### 4. Enrichir

- En plus d'améliorer le taux de recensement, votre action permettra aux habitants de la commune de prendre conscience de l'importance du recensement, un des premiers actes volontaires marquant l'entrée des jeunes dans la vie adulte (les données du recensement préparent l'inscription sur les listes électorales).
- Communiquez les données à la préfecture et à la Délégation militaire départementale.

### 5. Informer

- Proposez une idée d'article ou d'encart pour le bulletin municipal ou le site Internet de la mairie.
- Transmettez des éléments sur le recensement au journal local pour que l'information puisse être relayée le plus largement possible.

## Le projet

Vous souhaitez être informé des modalités de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les jeunes Français, filles et garçons, y sont convoqués. La finalité de cette journée est de sensibiliser les jeunes générations aux questions de défense, en particulier sur le rôle et les missions dévolus aux forces armées, en complément des enseignements d'histoire-géographie délivrés dans les établissements scolaires.

## La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et avec le bureau du service national le plus proche.
- Fixez une date pour effectuer une JDC, en y associant peut-être les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Assistez à la journée.
- Proposez aux équipes pédagogiques des établissements scolaires de la commune d'organiser une séance d'information en classe.
- Publiez un article sur le sujet dans le bulletin municipal.
- Proposez à la presse locale de publier un article plus complet ou un dossier sur le sujet.

## Les étapes

### 1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Appelez le bureau du service national dont dépendent les jeunes de la commune.
- Prenez rendez-vous pour assister à une JDC dans le centre qui accueille les jeunes du département.

### 2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées et les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.
- Prenez connaissance des modalités de la Journée Défense et Citoyenneté.

- Identifiez toutes les étapes du parcours de citoyenneté pour préparer la journée.
- Proposez aux correspondants défense des communes voisines de se joindre à la visite.

### 3. Contribuer

- Rendez-vous donné à 8 h 00 devant le site de la JDC. Les jeunes attendent aussi avec leur convocation.
- Présentez-vous auprès de la personne qui accueillera les jeunes, puis aux personnes qui animeront la journée.
- Vous assistez à la présentation des problématiques de défense, au test des acquis fondamentaux de la langue française, au module de secourisme et à la remise des certificats de participation.

### 4. Enrichir

- Essayez de vous entretenir avec des jeunes qui ont effectué récemment leur JDC.
- Proposez la mise en place d'une information en mairie sur la JDC (qu'est-ce que c'est, comment est-on convoqué, quel est le programme de la journée, etc.).
- Proposez à des professeurs d'histoire-géographie d'en parler pendant le cours d'éducation civique, juridique et sociale.
- Préparez un article pour le bulletin communal et pour le site Internet de la municipalité.

### 5. Informer

- Publiez votre témoignage sur la journée dans le bulletin municipal.
- Diffusez les informations à mettre en ligne sur le site Internet de la municipalité.
- Sollicitez un entretien avec le correspondant du journal local pour la préparation d'un article à ce sujet.

## Le projet

Vous avez entendu parler d'un dispositif mis en place par le ministère des Armées pour la promotion et l'insertion sociales et professionnelles. Vous souhaitez en savoir plus pour informer les jeunes de votre commune.

## La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur le dispositif destiné à favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.
- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes et des acteurs sociaux de la commune et des communes avoisinantes.
- Publiez le portrait d'un jeune dans le bulletin municipal et dans la presse locale

## Les étapes

### 1. Prendre contact

- Consultez le site Internet du ministère des Armées. Dans l'espace consacré aux jeunes, une rubrique est destinée à informer le grand public des modalités du plan « Défense 2<sup>e</sup> Chance » et un lien renvoie sur le site de l'Établissement public d'insertion de la défense (Epide). Toutes les informations utiles y sont disponibles (contacts, carte des centres existants, inscription en ligne, etc.).
- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et la préfecture pour plus d'informations.

### 2. Préparer

- Prenez contact avec le directeur du centre « Défense 2<sup>e</sup> Chance » le plus proche de votre commune.
- Prenez rendez-vous pour visiter le centre.
- Recueillez de la documentation pour la distribuer en mairie.
- Rapprochez-vous aussi des entreprises partenaires de l'Epide pour mieux connaître le profil des jeunes recrutés.

### 3. Contribuer

- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes, des associations et des services sociaux de la ville, en liaison avec les directeurs d'établissements scolaires et le conseil municipal des jeunes.
- Associez des communes voisines à ces réunions d'information.

### 4. Enrichir

- Des jeunes de la commune, en difficulté, ayant quitté l'école sans qualification, pourront bénéficier d'une remise à niveau scolaire, d'une formation comportementale et d'une formation professionnelle sous forme d'apprentissage.
- Des professeurs, des militaires à la retraite, ainsi que des personnels du milieu associatif auront la possibilité de devenir enseignants, personnels d'encadrement ou chargés d'insertion dans un centre « Défense 2<sup>e</sup> Chance ».

### 5. Informer

- Diffusez en mairie des informations sur les modalités d'inscription dans un Epide (panneau d'affichage, site Internet de la municipalité).
- Publiez des articles dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

## Le projet

Vous souhaitez informer les jeunes de votre commune sur les opportunités professionnelles offertes par les armées. Vous envisagez de diffuser l'information le plus largement possible.

## La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez un Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa).
- Discutez avec des militaires.
- Participez à un forum pour l'emploi.
- Préparez des fiches pour l'accueil en mairie.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

## Les étapes

### 1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Demandez les coordonnées des centres d'information et de recrutement proches de votre commune.
- Prenez contact avec les centres de recrutement les plus proches.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) et les revues de défense telles que *Armées d'aujourd'hui*.

### 2. Préparer

- Prenez rendez-vous pour visiter un centre.
- Dialoguez avec les militaires d'un centre pour savoir comment s'effectuent les recrutements.
- Renseignez-vous sur les prochaines participations des armées aux forums emploi organisés dans les établissements scolaires des environs.

## Le projet

Vous souhaitez informer vos concitoyens sur la réserve militaire : son existence, ses missions, les modalités d'engagement, etc.

## La synthèse des étapes

- Informez-vous sur le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ).
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et avec le CSRМ.
- Prenez contact avec une unité de réserve d'un site militaire de la région.
- Organisez la conférence avec la présence de réservistes.
- Publiez un article dans le bulletin municipal pour faire partager les témoignages.

## Les étapes

### 1. Prendre contact

- Consultez la page du CSRМ sur le site Internet du ministère des Armées ([www.defense.gouv.fr/reserves](http://www.defense.gouv.fr/reserves)).
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental pour l'informer de votre démarche et recueillir des informations supplémentaires.
- Contactez le bureau communication – relations extérieures du CSRМ pour obtenir la liste des partenaires qui ont signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère des Armées (entreprises, établissements scolaires, etc.).
- Contactez les unités signalées par le délégué militaire départemental et/ou les associations de réservistes (coordonnées disponibles sur le site Internet du CSRМ) pour être mis en relation avec des réservistes.

## 3. Contribuer

- Rédigez un article dans le bulletin municipal pour donner un aperçu des différents aspects des métiers de la défense et des opportunités offertes dans les armées à tout niveau d'études.
- Affichez en mairie un message annonçant le forum.
- Participez au forum.

## 4. Enrichir

- Préparez des fiches regroupant les coordonnées des centres d'information et de recrutement des armées de la région, et mettez-les à la disposition des jeunes en mairie (informations disponibles auprès du bureau du service national et sur le site Internet du ministère des Armées).
- Réalisez d'autres fiches pouvant intéresser toutes les tranches d'âge. Les citoyens peuvent ainsi être informés sur les préparations militaires ou sur la réserve militaire, par exemple (voir fiche 3.5).

## 5. Informer

- Affichez dans le hall d'entrée de la mairie des informations sur les métiers de la défense, en signalant que des fiches synthétiques et des fascicules sont également disponibles en consultation.
- Publiez les informations dans le bulletin municipal, accompagnées des coordonnées des centres.

## 2. Préparer

- Prenez rendez-vous avec plusieurs réservistes exerçant dans des domaines différents (entreprise privée, administration, profession libérale, etc.).
- Définissez un thème (ex. : « être réserviste aujourd'hui », « comment concilier le travail et la période de réserve ? », etc.).
- Convenez d'une date et d'un lieu pour la conférence et informez les habitants de la commune (affichage en mairie, bulletin municipal, site Internet...).
- Sollicitez le soutien du CSRМ et des associations pour la documentation (supports de présentation, brochures, clip de présentation de la réserve militaire à télécharger sur le site Internet du CSRМ).

## 3. Contribuer

- Accueillez le(s) réserviste(s) pour son (leur) témoignage.
- Engagez l'échange avec l'assistance.
- Votre action offrira l'occasion d'aborder la question de la défense aujourd'hui et du lien entre société civile et institution militaire.

## 4. Enrichir

- Proposez un nouveau projet à l'occasion de la prochaine cérémonie commémorative pour une remise de médailles aux réservistes de la commune.

## 5. La communication

- Publiez l'interview d'un réserviste dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet de la mairie.
- Proposez à la presse locale la publication d'un article sur la réserve militaire ou d'un portrait de réserviste.

## Le projet

Vous souhaitez qu'un ancien combattant vienne témoigner dans un établissement scolaire à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918 ou du 8 mai 1945.

## La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Prenez contact avec les responsables du collège, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), et les associations d'anciens combattants.
- Rencontrez les professeurs.
- Organisez une réunion de travail avec l'équipe enseignante.
- Assistez au témoignage.
- Encouragez les élèves à poursuivre la réflexion.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

## Les étapes

### 1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Contactez les responsables de l'établissement scolaire le plus proche pour soumettre le projet et rencontrez des enseignants.
- Contactez le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) ou les associations d'anciens combattants du département.
- Présentez le projet en réunion du conseil municipal.

### 2. Préparer

- Obtenez un accord de principe de la part de l'ensemble des personnes contactées.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et la personne qui a accepté de témoigner.
- Convenez d'une date pour organiser la venue du conférencier dans l'établissement, si possible au moment où les élèves abordent le thème de la première ou de la seconde guerre mondiale avec leurs professeurs.

### 3. Contribuer

- Assistez au témoignage sur le contexte social et historique : évocation des conditions de vie pendant le conflit (privation, occupation militaire, déportation, exécution des résistants, etc.).
- Facilitez l'échange avec les élèves.

### 4. Enrichir

- Invitez à la réalisation de travaux par les élèves encadrés par les professeurs : rédaction de textes, production de dessins, qui seront transmis à la personne venue témoigner.
- Proposez d'organiser une prochaine réunion avec d'autres témoins dans les locaux de la mairie.
- Invitez les jeunes à participer à la cérémonie du 11 Novembre ou du 8 Mai.

### 5. Informer

- Publiez un article rendant compte de l'expérience dans le bulletin municipal.
- Proposez la mise en place d'un partenariat avec les communes voisines et la presse locale pour recueillir et éditer les prochains témoignages.

## Le projet

À l'occasion de la commémoration du 11 Novembre ou du 8 Mai, vous souhaitez organiser une célébration en invitant les jeunes habitants de la commune. L'intention est de mettre l'accent sur la transmission de la mémoire, en rassemblant toutes les générations autour de l'esprit de défense.

### La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les anciens combattants du département et les établissements scolaires.
- Invitez le journal local à couvrir l'événement.
- Sensibilisez les élèves au devoir de mémoire.
- Proposez de faire témoigner des anciens combattants de conflits plus récents dans les classes.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

### Les étapes

#### 1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Contactez les associations d'anciens combattants de votre département.
- Appelez les responsables des établissements scolaires de votre commune pour leur soumettre le projet.

#### 2. Préparer

- Une fois l'adhésion de toutes les personnes contactées obtenue, organisez une réunion pour définir le cadre de la participation des élèves à la cérémonie.
- Envoyez par exemple un carton d'invitation nominatif de la part du maire, pour inviter les élèves à participer à la cérémonie avec leur famille.

#### 3. Contribuer

- Proposez aux jeunes invités de participer : lecture d'un texte, interprétation d'un chant, dépôt de gerbe.
- Organisez la rencontre avec les militaires et les anciens combattants.

#### 4. Enrichir

- Votre initiative donnera l'occasion d'aborder en classe sous un angle différent les thèmes de la guerre 1914-1918.
- Facilitez la prise de contact entre les enseignants, les anciens combattants et les élèves.
- Proposez d'inviter les anciens combattants à venir témoigner en classe.

#### 5. Informer

- Publiez un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal et la presse locale pour rendre compte de la cérémonie.

### Les 10 journées nationales commémoratives

- Dernier dimanche d'avril : souvenir des victimes et des héros de la Déportation.
- 8 mai : commémoration de la victoire de 1945.
- 10 mai : commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- Deuxième dimanche de mai : fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.
- 8 juin : hommage aux « Morts pour la France » en Indochine.
- 18 juin : commémoration de l'appel du général de Gaulle sur les ondes de la BBC le 18 juin 1940.
- 16 juillet ou le dimanche le plus proche : mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et hommage aux « Justes de France ».
- 25 septembre : hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.
- 11 novembre : commémoration nationale de l'Armistice de 1918.
- 5 décembre : hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.